

CONDITIONS GÉNÉRALES

CAMPAGNE « COGEDIM S'ENGAGE POUR VOTRE POUVOIR D'ACHETER »

VALIDABLES DU 26 JANVIER AU 14 AVRIL 2023

DOCUMENT ÉDITÉ LE 28 MARS 2023 À 18H00 (V9)

COGEDIM SAS au capital de 30 000 000 € - 054 500 814 RCS PARIS
Inscrit au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous
le numéro d'immatriculation 13005113 en qualité de mandataire non exclusif en
opérations de banque et en services de paiement (MOBSP).

Siège social 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS / T +33 (0)1 56 26 24 00

Mentions Légales Offre Résidence Principale - Jusqu'à 600 €/MOIS REMBOURSÉS pendant 4 ans

Montant variable selon le type de bien remboursé sur le prix d'achat, versé chaque mois pendant 4 ans à partir du 1^{er} mois après la livraison du logement de l'acquéreur.

Cette offre permet à l'acquéreur de bénéficier d'un versement mensuel correspondant à la typologie du logement acquis :

- 100 € pour l'achat d'un studio ;
- 200 € pour l'achat d'un appartement 2 pièces ;
- 300 € pour l'achat d'un appartement 3 pièces ;
- 400 € pour l'achat d'un appartement 4 pièces ;
- 500 € pour l'achat d'un appartement 5 pièces ;
- 600 € pour l'achat d'un appartement 6 pièces ;
- 400 € pour l'achat d'une maison.

Offre valable jusqu'au 14 avril 2023 inclus pour toute signature d'un contrat de réservation pour un logement neuf Cogedim en cours de commercialisation, en résidence principale uniquement, à l'exception des programmes et/ou logements non-éligibles listés ci-dessous. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours ou à venir

- 01 – MIONNAY « L'Etoilé »
- 03 – VICHY « MILLESIME 1853 »
- 06 – SAINT-LAURENT-DU-VAR « SEASIDE VIEW »
- 13 – PEYROLLES-EN-PROVENCE « LES JARDINS DE LA MARINIÈRE »
- 27 – GISORS « LES JARDINS DE PISSARO »
- 31 – TOULOUSE « 188 FAUBOURG » pour ses logements en prix maîtrisés
- 31 – TOULOUSE « L'ALIZÉE » pour ses logements en prix maîtrisés
- 31 – TOULOUSE « LE 1802 » pour ses logements en prix maîtrisés
- 31 – TOULOUSE « PATIO GUILLAUMET » pour ses logements en prix maîtrisés

[Document édité le 28 mars 2023 à 18h00 (v9)]

- 33 – BORDEAUX « CAP GARONNE »
- 33 – BORDEAUX « BORDONOVA »
- 34 – LATTE « NATUR'ELLES » pour ses logements en prix maîtrisés
- 34 – LA GRANDE MOTTE « COBA » pour ses logements en prix maîtrisés
- 34 – MONTPELLIER « TRENDY » pour ses logements en prix maîtrisés
- 34 – SETE « MODA » pour ses logements en prix maîtrisés
- 38 – ROUSSILLON « DOMAINE DES MERISIERS »
- 49 – ANGERS « LES JARDINS D'AMYTIS » pour ses logements en prix maîtrisés
- 74 – ANNECY « QUARTIER DES HIRONDELLES – VERTUOSE »
- 74 – DOUSSARD « QUIETUDE »
- 78 – ELANCOURT « ECLAT »
- 83 – OLLIOULES « PARC ST ROCH – LE CLOS »
- 92 – MALAKOFF « NOUVEL AIRE » pour ses logements en prix maîtrisés
- 93 – AUBERVILLIERS « NOV'ARTY » pour ses logements en prix maîtrisés

La réservation devra être confirmée par la signature d'un acte authentique de vente en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) en respectant les délais précisés dans l'acte de réservation.

Offre non cumulable avec toute autre offre en cours ou à venir.

Mentions Légales Offre Investisseurs - Jusqu'à 8 000 € D'APPORT PERSONNEL OFFERT

Montant variable selon le type de bien.

Cette offre permet à l'acquéreur de bénéficier d'une aide à la vente correspondant à un apport personnel :

- *À hauteur de 6 000 € pour l'achat d'un appartement 2 pièces ;*
- *À hauteur de 8 000 € pour l'achat d'un appartement 3 pièces.*

Offre valable jusqu'au 14 avril 2023 inclus pour toute signature d'un contrat de réservation pour un logement neuf Cogedim en cours de commercialisation, destiné à de l'investissement locatif uniquement, à l'exception des programmes et/ou logements non-éligibles listés ci-dessous.

- *01 – MIONNAY « L'Etoilé »*
- *06 – SAINT-LAURENT-DU-VAR « SEASIDE VIEW »*
- *27 – GISORS « LES JARDINS DE PISSARO »*
- *33 – BORDEAUX « CAP GARONNE »*
- *33 – BORDEAUX « BORDONOVA »*
- *33 – BORDEAUX « ART DE VILLE » pour ses logements en nue-propriété*
- *33 – TALENCE « ICONIC » pour ses logements en nue-propriété*
- *34 – LA GRANDE MOTTE « COBA » pour ses logements en nue-propriété*
- *37 – TOURS « CARRE RABELAIS » pour ses logements en nue-propriété*
- *38 – ROUSSILLON « DOMAINE DES MERISIERS »*
- *44 – LA CHAPELLE SUR ERDRE « L'ECHAPPEE BELLE » pour ses logements en nue-propriété*
- *44 – REZE « TESSERA » pour ses logements en nue-propriété*
- *74 – ANNECY « QUARTIER DES HIRONDELLES – VERTUOSE »*
- *74 – DOUSSARD « QUIETUDE »*
- *78 – ELANCOURT « ECLAT »*
- *83 – FREJUS « PURE VALESCURE » pour ses logements en nue-propriété*
- *83 – HYERES « LES SENSORIELLES » pour ses logements en nue-propriété*
- *83 – OLLIOULES « PARC ST ROCH – LE CLOS »*
- *93 – NOISY LE GRAND « SUR LA PROMENADE » pour ses logements en nue-propriété*
- *95 – BEZONS « ASTRAL » pour ses logements en nue-propriété*

La réservation devra être confirmée par la signature d'un acte authentique de vente en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) en respectant les délais précisés dans l'acte de réservation.

L'apport offert sera déduit du montant appelé à l'acquéreur par le notaire, à la signature de l'acte authentique de vente. L'acquéreur pourra mettre en œuvre cette offre avec toutes les banques de son choix.

*Offre non cumulable avec toute autre offre en cours ou à venir.
Comme tout investissement, investir peut présenter des risques.*